

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE SEANCE

1^{er} avril 2025

DATE DE CONVOCATION

26 mars 2025

DATE D'AFFICHAGE

03 avril 2025

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE 33

PRESENTS 22

PROCURATION(S) 10

VOTANTS 32

Le maire certifie que la présente
délibération a été télétransmise en
Préfecture de l'Eure au titre du contrôle de
la légalité

Certifiée conforme et exécutoire.
Notifiée aux intéressés.

Le Maire

Le **PREMIER AVRIL** DE L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ à 19H00 :

Le Conseil municipal de VAL-DE-REUIL légalement convoqué, s'est assemblé en
séance publique dans la salle du Conseil, sous la présidence de :

Monsieur Marc-Antoine JAMET, Maire

Etaient présents : MM. COQUELET, LEGO, AVOLLÉ, BALUT, GHOUL, AÏT BABA,
NDIAYE, GRESSENT, GUILLON.

Mmes DUVALLET, ROUSSELIN, BENAMARA, DORDAIN, DESLANDES, ALTUNTAS,
POUHÉ, DEBOISSY, BATAILLE, TERNISIEN, LEFEBVRE, VINCENT.

formant la majorité des Membres en exercice.

Etaient excusés : MM MARC, COPLO, LECERF, GODEFROY, GASSA, SABIRI et Mmes
LOUBASSOU, DELIENCOURT, GÜTH, MANTSOUAKA-MASSALA.

Était absent : M. THIERY.

Avaient donné pouvoir : M. MARC à M. COQUELET, M. COPLO à Mme DUVALLET, M.
LECERF à M. LEGO, M. GODEFROY à M. JAMET, M. GASSA à Mme DORDAIN, M.
SABIRI à M. GHOUL, Mme LOUBASSOU à Mme BENAMARA, Mme DELIENCOURT à
Mme DESLANDES, Mme GÜTH à Mme VINCENT, Mme MANTSOUAKA-MASSALA à
Mme ROUSSELIN.

Mme Jeanne POUHÉ

est nommée Secrétaire à l'ouverture de la séance.

Assistaient à la séance :

Fonctionnaires : MM. TRISTANT, TOUTAIN, AURIÈRES, EL OUERDIGHI, VANHOVE,
LHERNAULT, SWIECH, TORETON et Mmes BOULANGER, JEZ, GALLÉ-
TESSONNEAU, ZAPPIA.

Délibération N°02

COMPTE ADMINISTRATIF 2024 – BUDGET PRINCIPAL

M. Jean-Jacques Coquelet expose au Conseil municipal :

En février 2024, le Conseil Municipal adoptait le budget primitif complété
lors des mois suivants par un budget supplémentaire et 3 décisions
modificatives.

Après un travail de consolidation, l'exécution budgétaire 2024 est arrêtée :

- **en dépenses à 60,3 M€** dont 35.7 M€ en fonctionnement (59%
du budget total) et 24.6 M€ en investissement (41%) ;
- **en recettes à 66.2 M€** dont 40 M€ en fonctionnement (60 %
du budget total) et 26.1 M€ en investissement (40 % du
budget total).

L'exécution budgétaire des dépenses et des recettes entre les sections de
fonctionnement et d'investissement se répartie de la façon suivante :

Accusé de réception en préfecture
027-212707012-20250401-D-25-04-02-DE
Date de télétransmission : 04/04/2025
Date de réception préfecture : 04/04/2025

Section de fonctionnement		
Mandats émis (dépenses)	35 772 152,60	
Titres émis (recettes)	40 072 564,96	
Résultat de l'exercice 2024		4 300 412,36
Résultat reporté		1 016 324,63
Résultat de clôture de fonctionnement 2024		5 316 736,99
Section d'investissement		
Mandats émis (dépenses)	24 615 094,58	
Titres émis (recettes)	26 174 842,26	
Résultat de l'exercice 2024		1 559 747,68
Résultat reporté		- 7 711 818,45
Reste à réaliser dépenses		448 535,90
Reste à réaliser recettes		1 397 300,29
Résultat de clôture d'investissement 2024		- 5 203 306,38

Soit un excédent cumulé au compte administratif de 113 430,61€.

I / LA SECTION DE FONCTIONNEMENT :

A. Les recettes de fonctionnement

Chapitre	CA 2023	Crédits votés 2024	CA 2024	Evolution 2024/2023
Atténuation de charges (013)	241 648	385 500	429 222	44%
Produits des services, domaine et ventes (70)	899 240	1 027 441	1 142 273	21%
Impôts et taxes (73) (731)	19 010 652	19 320 719	19 463 269	2%
Dotations et participations (74)	15 666 076	16 027 599	16 986 561	8%
Autres produits de gestion courante (75)	121 363	119 565	141 349	14%
Produits financiers (76)	52 628	52 620	52 628	0%
Produits spécifiques (77)	549 346	85 000	1 830 336	70%
Reprises sur provisions (78)	306 000	325 888	16 410	-1765%
Total recettes réelles de fonctionnement	36 846 953	37 344 332	40 062 048	8%
Opération d'ordre entre sections (042)	3 822	12 179	10 517	64%
Résultat de fonctionnement reporté (002)	-	1 016 325	-	
Total des recettes de fonctionnement	36 850 775	38 372 836	40 072 565	8%

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à plus de **40 M d'€** et progressent de **8 %**.

Cette augmentation provient principalement :

- Des dotations et participations (+8%) :
 - Allocations compensatrices des exonérations fiscales (+824k€)
 - Subvention de l'État, de la CAF et autres partenaires (+250 k€)
 - Progression de la DGF (+225k€) ;
- Du produit des cessions (+1,2 M€) ;
- De la progression des recettes fiscales (+ 453k€)
- Des remboursements d'assurances du personnel (+188k€)

S'agissant de la progression des recettes fiscales (+ 453k€), cette évolution intervient sans augmentation des taux qui demeurent inchangés depuis 2000.

Elle s'explique donc par la hausse continue des produits de la taxe foncière sur les propriétés bâties dont les montants perçus par la commune ont doublé au cours des quinze dernières années. De 8 millions d'euros au début des années 2010, ils ont atteint 16,2 millions d'euros en 2024 grâce au dynamisme de la part payée par les locaux économiques et industriels lesquels ont vu leur surface augmenter de 400000 mètres carrés par le développement de ses entreprises et l'implantation de nouvelles activités.

B. Les dépenses de fonctionnement

Chapitre	CA 2023	Crédits votés 2024	CA 2024	Evolution 2024/2023
Charge à caractère général (011)	10 794 757	12 197 587	11 538 269	6%
Charges de personnel et frais assimilés (012)	14 744 471	15 913 446	15 902 195	7%
Autres charges de gestion courante (65)	4 027 141	4 611 740	4 511 552	11%
Charges financières (66)	1 037 346	1 179 679	1 162 623	11%
Charges exceptionnelles (67)	31 560	29 000	28 900	-9%
Dotations aux provisions (68)	58 726	165 000	710	-8167%
Total dépenses réelles de fonctionnement	30 694 001	34 096 452	33 144 249	7%
Opération d'ordre entre sections (042)	1 495 112	1 014 681	2 627 903	43%
Virement à la section d'investissement (023)	-	3 261 703	-	
Total des dépenses de fonctionnement	32 189 113	38 372 836	35 772 153	10%

Les dépenses réelles de fonctionnement progressent de 7 %, restant en deçà de l'évolution des recettes réelles de fonctionnement.

Les charges à caractère général (011) :

Elles progressent de 6 %, notamment en raison de l'évolution de la masse salariale, de la hausse du coût des fluides, du changement de règle comptable pour la comptabilisation de l'assurance du personnel et de l'organisation d'un événement exceptionnel (passage de la flamme olympique).

Les charges de personnel (012) :

L'évolution globale des charges de personnel s'établit à 7 % du fait de l'effet de dispositions s'imposant à la Commune telles que :

- De la revalorisation de 5 pts des grilles indiciaires au 1^{er} janvier (+120k€)
- Deux augmentations du SMIC survenues en janvier et en novembre 2024 ;
- Le Glissement, Technicité et Vieillessement (GVT) qui tient compte de l'évolution réglementaire de la rémunération des agents (passage d'échelon, avancements de grades, promotions internes) ;

Cette progression s'explique également par :

- De la revalorisation du régime indemnitaire (+200k€) ;
- Des heures supplémentaires pour organiser des événements particuliers et exceptionnels (élections européennes et législatives, passage de la flamme) ;
- De la reprise en régie de l'entretien ménager des bâtiments communaux et de la piscine ;

Les autres charges de gestion courantes (65) :

Ces dépenses (4 M€) augmentent de 11 % du fait notamment :

- Les contingents et participations obligatoires, notamment la contribution au SIEM (+65k€) et la contribution aux services d'incendie (+27k€)
- La subvention au CCAS (+10%)
- Les subventions versées aux associations (+2%)

Les frais financiers (66) :

Les frais financiers évoluent de 11% du fait de l'augmentation des taux d'intérêts des nouveaux emprunts mobilisés (+63k€) et de celle de la ligne de trésorerie (+53k€).

Les charges exceptionnelles (67) :

Il s'agit des annulations de titres sur les exercices précédents (29k€).

II / LA SECTION D'INVESTISSEMENT

A. Les recettes d'investissement

Chapitre	CA 2023	Crédits votés 2024	CA 2024	Evolution 2024/2023
Produits des cessions d'immobilisations (024)	-	1 333 800	-	
Dotations, fonds divers et réserves (10)	8 221 044	7 027 692	7 016 868	-17%
Subventions d'investissement (13)	4 848 948	9 051 761	3 190 392	-52%
Emprunts et dettes assimilés (16)	4 017 200	2 000 000	2 000 000	-101%
Immobilisations en cours (23)	5 195	-	-	
Total recettes réelles d'investissement	17 092 387	19 413 252	12 207 261	-40%
Virement à la section de fonctionnement (021)	-	3 261 703	-	
Opérations d'ordre entre sections (040)	1 495 112	1 014 681	2 627 903	43%
Opérations patrimoniales (041)	10 000 764	14 030 983	11 339 679	12%
Total des recettes d'investissement	28 588 263	37 720 619	26 174 842	-9%

Les recettes d'investissement s'élèvent à 26,1 M€ dont 12,2 M€ de recettes réelles.

Ces recettes proviennent :

- Des dotations et fonds divers :
 - De l'affectation du résultat 2023 (4,6M€)
 - Du FCTVA (2,1M€)
 - De la Taxe d'aménagement (271k€)

- Des subventions d'investissement reçues :
 - Pour le financement du NPNRU : 2,4M€
 - Pour le financement des autres équipements : 645 k€
 - Au titre des amendes de police : 98k€
- De la souscription d'un emprunt de 2M€ (contre 4M€ envisagés lors du vote du Budget Primitif)

Ces recettes perçues au cours de l'exercice sont à compléter des restes-à-réaliser pour 1 397 300,29€. Il s'agit de subventions dont le versement n'a pas eu lieu en 2024 mais pour lesquelles les dépenses ont été réalisées.

B. Les dépenses d'investissement

Chapitre	CA 2023	Crédits votés 2024	CA 2024	Evolution 2024/2023
Subvention d'équipement versées (13)	28 970	33 850	33 850	14%
Emprunts et dettes assimilées (16)	4 025 355	4 338 626	4 338 416	7%
Immobilisations incorporelles (20)	57 621	257 044	167 387	66%
Immobilisations corporelles (21)	777 604	2 359 694	1 562 771	50%
Immobilisations en cours (23)	13 482 004	8 975 225	7 161 275	-88%
Autres immobilisations financières (27)	1 963	1 200	1 200	-64%
Total dépenses réelles d'investissement	18 373 517	15 965 639	13 264 899	-39%
Opérations d'ordre entre sections (040)	3 822	12 179	10 517	64%
Opérations patrimoniales (041)	10 000 764	14 030 983	11 339 679	12%
Solde d'exécution d'investissement reporté (001)	-	7 711 818	-	-
Total des dépenses d'investissement	28 378 103	37 720 619	24 615 095	-15%

Les dépenses d'investissement s'établissent à 24,6 M€ dont 13,3 M€ de dépenses réelles.

Les dépenses d'équipement s'élèvent à près de 11,6M€ et se décomposent de la manière suivante :

Opérations équipements	Crédits votés 2024	CA 2024	Reste à réaliser
PNRU 2 - CERFS VOLANTS	2 831 079	2 510 494	-
PNRU 2 - LEO LAGRANGE	148 500	148 129	-
PNRU2 - DELAISSES ANRU	782 340	717 166	-
PNRU2 - PROM TILLEULS ET ABORDS	441 816	152 958	-
VOIRIE STRUCTURANTES	1 346 447	1 130 580	-
ANRU +	43 200	43 200	-
PERCEE MUSARDE LIAISON GROSSE BORNE	5 100	5 100	-
TOTAL PNRU	5 598 482	4 707 627	-
ACCOMPAGNEMENT A LA TRANSITION ECOLOGIQUE	957 991	555 575	184 977
AMELIORATION DU CADRE DE VIE	1 389 332	963 699	137 399
PPP ECLAIRAGE PUBLIC VIDECOMMUNICATION	835 310	835 309	-
AMENAGEMENT PARC ECOLOGIQUE	29 712	25 034	-
TOTAL AMENAGEMENT DURABLE DU CADRE DE VIE	3 212 345	2 379 617	322 376
AMELIORATION DES BATIMENTS SCOLAIRES, PERISCOLAIRES ET PETITE ENFANCE	414 470	340 887	65 810
EQUIPEMENTS AUTRES BATIMENTS COMMUNAUX	894 559	637 824	57 322
EXTENSION GROUPE SCOLAIRE COLUCHE	21 012	-	-
TRANSFORMATION DE LA ROTONDE EN CYBERBASE	733 454	523 410	-
TRAVAUX CHAUFFAGE BATIMENT COMMUNAUX	145 971	70 587	-
EQUIPEMENTS SPORTIFS	466 528	131 342	1 031
TRAVAUX CL ELEPHANT	23 040	18 040	1 996
PROJETS ET EQUIPEMENTS CULTURELS	82 102	82 102	-
TOTAL AUTRES EQUIPEMENTS	2 781 135	1 804 190	126 160

La rénovation urbaine demeure le cœur de la politique d'investissement de la Municipalité. Elle représente plus de 40% d'équipement réalisés en 2024.

La municipalité continue aussi à améliorer ses équipements avec :

- La réhabilitation des bâtiments scolaires et périscolaires et petite enfance (340 k€) ;
- La transformation de la Rotonde en cyber base (523k€)
- Equipements sportifs (131 k€) ;

Ces dépenses exécutées au cours de l'exercice sont à compléter des restes-à-réaliser pour 448 535,90€.

Le remboursement du capital de la dette s'élève à 4,3M€.

Fin 2024, l'encours de la dette de la Ville diminue. En effet, il s'établit à 42 056 098.07 € contre 44 394 513.69 € en 2023.

M. le Maire quitte la salle avant le vote de la délibération.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu ce rapport et délibéré A l'unanimité

- **CONSTATE** la concordance entre le compte administratif 2024 et le compte de gestion 2024
- **ADOpte** le compte administratif 2024 du budget principal de la Commune, comme détaillé en annexe, sans réserve ni observation.

La présente délibération sera transmise à M. le Préfet de l'Eure en application de l'article L2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Délibéré en séance les jours, mois et an susdits,
Et ont les membres signé au registre après lecture.

POUR EXTRAIT CONFORME
Marc-Antoine JAMET



V – ARRETE ET SIGNATURES	V
ARRETE ET SIGNATURES	A

Nombre de membres en exercice : 33

Nombre de membres présents : 22

Nombre de suffrages exprimés : 30

VOTES :

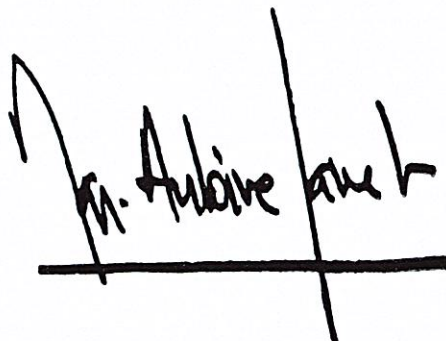
Pour : 30

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation : 26/03/2025

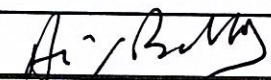
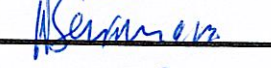
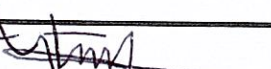
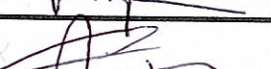
Présenté par le Maire. Marc-Antoine JAMET (1),
A Hôtel de Ville, le 01/04/2025



Délibéré par l'assemblée de la Commune de Val-de-Reuil (2), réunie en session ordinaire

A Val-de-Reuil, le 01/04/2025

Les membres de l'assemblée délibérante de la Commune de Val-de-Reuil (2),(3),

AIT BABA Lahsaine	
ALTUNTAS Inci	
AVOLLE Christian	
BALUT Benoît	
BATAILLE Catherine	
BENAMARA Fadilla	
COPLO Christophe	
COQUELET Jean-Jacques	
DEBOISSY Béatrice	
DELIENCOURT Géraldine	
DESLANDES Maryline	
DORDAIN Rachida	
DUVALLET Catherine	
GASSA Daniel	
GHOUL Nabil	
GODEFROY Baptiste	
GRESSENT Patrick	
GUILLON Mark	
GUTH Tanja	

V – ARRETE ET SIGNATURES	V
ARRETE ET SIGNATURES	A

JAMET Marc-Antoine	
LECERF Jacques	
LEFEBVRE Aurélie	
LEGO Dominique	
LOUBASSOU Grace	
MANTSOUAKA MASSALA Vanessa	
MARC Benjamin	
NDIAYE Ousmane	
POUHE Jeanne	
ROUSSELIN Stéphanie	
SABIRI Ayoub	
TERNISIEN Sandra	
THIERY William	
VINCENT Anne-Cécile	

Certifié exécutoire par le Maire. Marc-Antoine JAMET (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le

et de la publication le

A Val-de-Reuil, le

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».

(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ..., de la Collectivité territoriale unique de ..., de la métropole de ..., du Conseil syndical de ...

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.